



REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COUBLEVIE

5.1.1 Liste et carte des SUP



PLU arrêté le : 29 mars 2024

PLU approuvé le :

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL Alpicité
Av. de La Clapière – 01 Rés.. La Croisée
des chemins
05 200 EMBRUN
Tél : 04.92.46.51.80
contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr

Catégorie	Libellé
A4	Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux
AC1	<ul style="list-style-type: none"> Mesures de classement et d'inscription et protections des abords des monuments historiques : Château de Beaugard
PM1	Servitude relative aux Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) et aux Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM) : PPRi de la Morge
PT3	<ul style="list-style-type: none"> Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
T1	<ul style="list-style-type: none"> Servitude relative aux voies ferrées
I1	Servitude relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz
I3	Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques



DEPARTEMENT DE L'ISERE
**SERVITUDES
 D'UTILITE PUBLIQUE
 38133 COUBLEVIE**

Direction Départementale des Territoires
 Service Aménagement Sud-Est (SASE/MDD)
 17, bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 - Grenoble cedex 9
 tel: 04.56.59.46.49

Légende

- Limite communale (N_COMMUNE_DGI_38133_038)
- Bâti (N_BATI_DGI_38133_038)
- Parcellaire (N_PARCELLE_DGI_38133_038)
- Cours d'eau

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

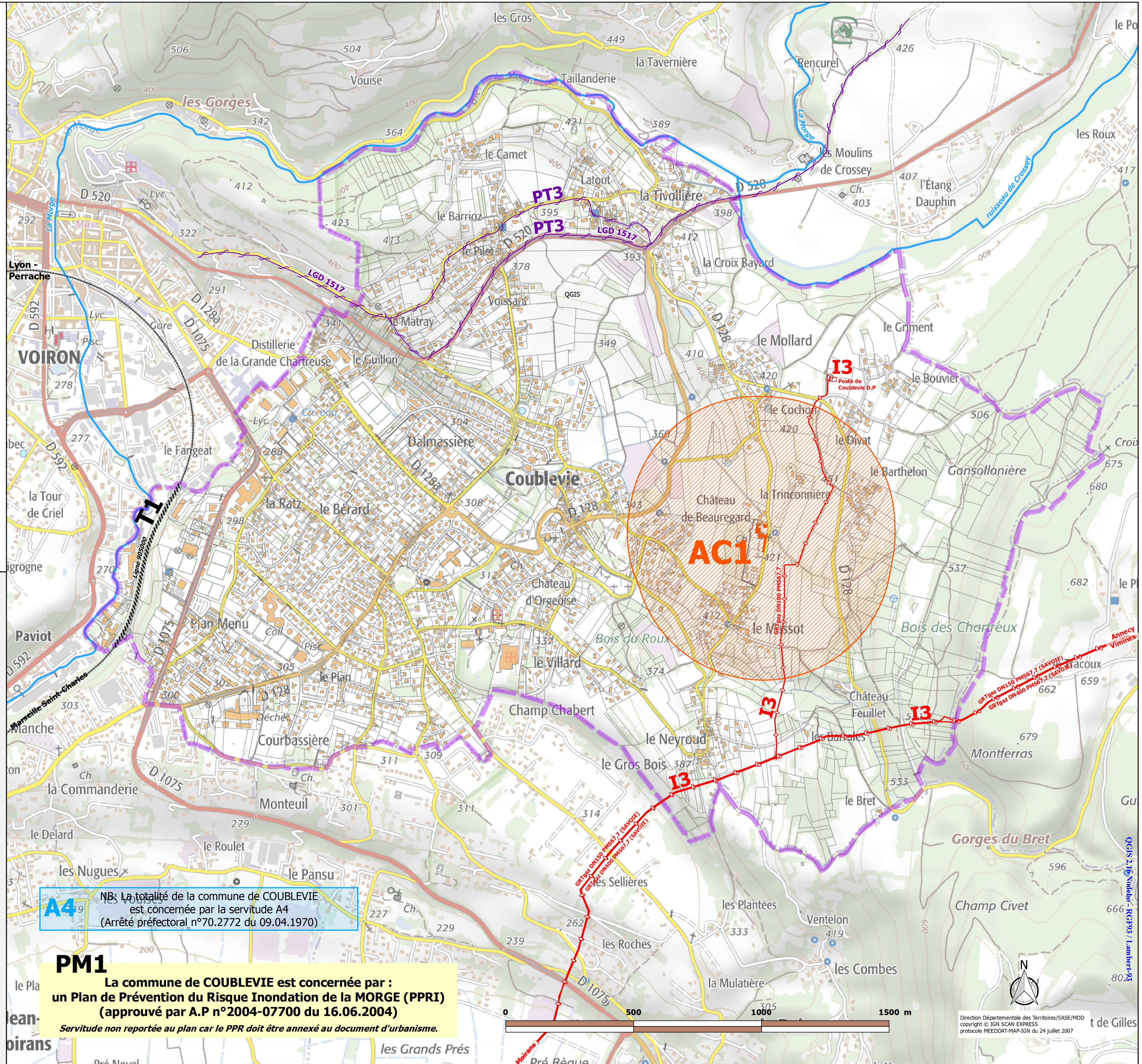
- AC1 Monument Historique (Inscrit ou Classé)
- AC1 Périmètre de Protection des Abords de Monument Historique, R:500m
- I3 Transport de Gaz Haute Pression
- T1 Emprise de chemin de fer
- PT3 réseau téléphonique

ECHELLE : 1/7500 /A1
 MODIFIE LE : 23.11.2018

NB: Ce document est un plan de référence directement utilisable dans la plupart des cas. Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes institutifs de la servitude.

MODIFICATIONS

date	code	nature
03.05.96		Mise à jour pour PAC rév.1
06.12.06	I3	Mise à jour renforcement alimentation vairoisnoise DN100, poste DP, liaison DN150
19.05.10	I3	Correction du tracé des canalisations gaz.
	JS1	Suppression des servitudes après vérification fichiers Recensement Equipements Sportifs (RES)
23.11.18	PM1	Mise à jour pour le PAC / révision du PLU
	PT1/PT2	PPRI de la MORGE: Servitude non reportée au plan car le PPR doit être annexé au document d'urbanisme.
	I3	Suppression des servitudes sans acte d'institution.
	I3	Servitudes d'implantation et de passage
	I3	Zones d'effets : voir A.P du 15.03.2017 joint à la liste.



A4 NB: La totalité de la commune de COUBLEVIE est concernée par la servitude A4 (Arrêté préfectoral n°70.2772 du 09.04.1970)

PM1
 La commune de COUBLEVIE est concernée par :
 un Plan de Prévention du Risque Inondation de la MORGE (PPRI)
 (approuvé par A.P n°2004-07700 du 16.06.2004)
 Servitude non reportée au plan car le PPR doit être annexé au document d'urbanisme.